



PRÉFET
DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE L'AIN

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Références : FDS

Dossier n° 2015/0100

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur,**

- VU le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er} et notamment l'article R.512-68 du code de l'environnement ;
- VU la nomenclature des installations classées notamment les numéros 2910-A-2, 2925, 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1-a, 2663-2-a, 4320-2, 4331-3, 4718-2 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 14 mars 2017, autorisant la SAS Percier Réalisation Développement (PRD) à exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Pont d'Ain dans la ZAC Nord ;
- VU le récépissé de déclaration de changement d'exploitant délivré le 30 octobre 2017 à la SCI PONTLOG, nouvel exploitant de l'entrepôt logistique ;
- VU la déclaration en date du 13 février 2020 par laquelle le directeur de la SCI PONT D'AIN SEPTEMBRE LOGISTICS dont le siège social est implanté 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS La Défense Cedex, fait connaître qu'il exploite en lieu et place de la SCI PONTLOG, l'installation susvisée ;

- DELIVRE RECEPISSE -

à la SCI PONT D'AIN SEPTEMBRE LOGISTICS, représentée par Allianz Real Estate GmbH en qualité de gérant - 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS La Défense Cedex, de sa déclaration.

Article 1er : Le titulaire du présent récépissé doit pour l'exploitation de cette installation se conformer aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 modifié.

Article 2 : Copie du présent récépissé sera adressée pour mise à jour du dossier :

- à SCI PONTLOG - 69, boulevard Malesherbes 75008 PARIS,
- au maire de PONT-D'AIN
- au chef de l'Unité Départementale de l'Ain - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 septembre 2020

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur des collectivités et de l'appui territorial,

Arnaud GUYADER